

POUR PARTICIPER, C'EST FACILE :

Lorsque j'ai rédigé mon texte, je remplis le bulletin d'inscription au dos.

Je le dépose avec mon oeuvre à la bibliothèque municipale de Dax jusqu'au 31 janvier 2021.

Je me rends à la remise des prix pendant les Rencontres à Lire.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

5 rue du Palais - 40100 DAX
05 58 74 72 89
bibliotheque@dax.fr



Ville de Dax

dax.fr



DANS LE CADRE DES RENCONTRES À LIRE



CONCOURS D'ÉCRITURE

Règlement du concours d'écriture organisé par la Ville de Dax dans le cadre des Rencontres Lire, qui se tiendra les 9, 10 et 11 avril 2021.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Titre de la lettre :

Nom et prénom du candidat : Âge :

Nom et prénom du responsable légal si l'enfant est mineur :

J'autorise mon fils....., ma fille..... à participer au concours d'écriture 2021.

Adresse personnelle :

Téléphone : Mail :

Pour les classes uniquement :

Établissement scolaire :

Nom et prénom de l'enseignant :

Niveaux :

Téléphone : Mail :

J'ai lu et j'accepte le règlement du concours d'écriture 2021.

J'ai bien compris que mon texte sera en lice pour le Concours d'écriture 2021 et pourra être utilisé (tout ou partie) pour le spectacle créé par la compagnie Thomas Visonneau

Signature du candidat et du responsable légal pour les mineurs

RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 : OBJET

Dans le cadre des Rencontres à lire, événement littéraire organisé par la Ville de Dax, représentée par son Maire, il est proposé d'organiser un concours d'écriture ouvert à tous à partir de 6 ans. L'inscription au concours est gratuite.

Ce concours d'écriture s'inscrit dans une double démarche :

- donner l'occasion à tous les participants de donner libre court à leur imaginaire, de s'essayer à l'exercice littéraire, d'affirmer son style d'écriture, de devenir créateur.
- participer à la culture personnelle et collective des élèves par un projet éducatif et culturel liant le « Lire et l'Ecrire ». L'écriture est indissociable de la lecture, et on ne lit jamais mieux que lorsque l'on a rencontré des auteurs et des autrices, que lorsqu'on a soi-même vécu l'expérience sensible, toujours très personnelle de l'écriture.

ARTICLE 2 : PÉRIODE DU CONCOURS

Le concours est ouvert du jeudi 24 septembre 2020 au dimanche 31 janvier 2021 à minuit, date de remise des productions.

Les productions devront être déposées à la bibliothèque municipale aux heures d'ouverture ou par mail : bibliotheque@dax.fr avant le 31 janvier 2021 à minuit.

Entre le mois de février et de mars, un jury composé d'élus municipaux, de bibliothécaires, de libraires, de documentalistes et d'habitants, se réunira pour désigner les lauréats.

Les productions des candidats seront examinées selon les critères suivants : respect du thème, présentation, syntaxe, orthographe, qualité d'écriture, originalité.

Les résultats seront annoncés lors des Rencontres à Lire du 9 au 11 avril 2021.

ARTICLE 3 : THÈME

Le thème choisi pour le concours 2021 est : «Lettres à plus tard»

« On a tous au fond du cœur une lettre qui n'a pas été écrite, une lettre que l'on a pas osé envoyer, une lettre restée sans réponse et qui nous hante, une lettre que l'on ne cesse de retourner dans tous les sens et qui ne trouve pas de destinataire ». Thomas Visonneau

Les lettres recueillies dans le cadre du concours d'écriture seront aussi transmises à la Compagnie Thomas Visonneau qui sélectionnera certaines productions. Ceci pour créer un spectacle à partir des productions littéraires reçues (primées et non primées) qui sera représenté durant les Rencontres à Lire.

ARTICLE 4 : FORME DU TEXTE ET OBLIGATIONS A RESPECTER

Les textes prendront la forme d'une lettre.

L'ensemble des productions seront manuscrites (écriture soignée) ou réalisées par ordinateur (police 10).

Le texte sera rédigé sur le recto d'une seule feuille A4.

Tout texte présentant un caractère politique, confessionnel ou injurieux, contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs sera éliminé.

Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur l'œuvre. Celle-ci doit être anonyme. En cas de non respect, la nullité de l'œuvre sera déclarée.

Les productions seront impérativement accompagnées des renseignements suivants : noms, âges des candidats, catégorie dans laquelle ils concourent, adresse, numéro de téléphone et autorisation signée du représentant légal pour les participants mineurs (BULLETIN inscription ci-joint à compléter).

Un seul texte sera accepté par participant ou groupe de participants. Cependant, les candidats ayant participé au nom de leur classe dans le cadre scolaire sont aussi autorisés à déposer un texte différent en leur nom propre.

Dans le cas d'une participation scolaire, l'enseignant remettra 1 seul texte écrit collectivement par les élèves. Le texte sera enregistré au nom de la classe et l'enseignant indiquera son nom et ses coordonnées, ainsi que le niveau de la classe.

ARTICLE 5 : CATEGORIES

Les candidats doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

6-10 ans : Participation scolaire ou Participation individuelle

11-15 ans : Participation scolaire ou Participation individuelle

16 ans et plus : Participation scolaire ou Participation individuelle

ARTICLE 6 : AUTORISATIONS

L'ensemble des candidats devra indiquer accepter la publication de leur production sur le site internet de la ville de Dax et son affichage ou sa lecture pendant les Rencontres Lire.

Aucun texte ne sera retourné. Les candidats certifient qu'ils sont les titulaires des droits d'auteurs des textes envoyés. Ils renoncent à réclamer des avantages financiers et/ou matériels liés à leurs utilisations par la ville de Dax. En aucun cas il ne sera versé aux candidats de droits d'auteur.

Les participants autorisent l'organisateur à diffuser leur nom et commune de résidence lors de la remise des prix. Conformément à la législation en vigueur, leur accord sera sollicité préalablement à cette diffusion. Les participants autorisent également l'utilisation et la publication des textes sur le site de la Ville de Dax et de la bibliothèque, ainsi que leur publication sur tout support municipal de communication. Aucune utilisation commerciale des œuvres ne sera faite.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

S'il souhaite exercer ce droit, il doit contacter la bibliothèque par mail : bibliotheque@dax.fr.

Aucune information personnelle n'est collectée à l'insu du participant, ni utilisée à des fins non prévues.

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du règlement. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat. Le présent règlement est disponible sur le site internet de la Ville de Dax et de la bibliothèque.

La responsabilité de la Ville de Dax ne saurait être mise en cause si, en raison d'un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté le concours devait être écourté, prorogé, modifié ou annulé

ARTICLE 7 : PRIX

Pour récompenser la meilleure production scolaire dans chaque catégorie d'âge, 1 prix sera décerné par le jury (chèque cadeau chez un libraire d'une valeur de 30 €) ; soit 1 prix pour la catégorie 6-10 ans ; 1 prix pour la catégorie 11-15 ans et 1 prix pour la catégorie 16 ans et plus.

Pour récompenser les 3 meilleures productions individuelles dans chaque catégorie d'âge, 3 prix seront décernés par le jury (1er prix : chèque cadeau chez un libraire d'une valeur de 20 €, 2ème prix : chèque cadeau chez un libraire d'une valeur de 10 €, 3ème prix : prix d'une valeur maximale de 5 €) ; soit 3 prix pour la catégorie 6-10 ans ; 3 prix pour la catégorie 11-15 ans et 3 prix pour la catégorie 16 ans et plus

Les prix ne pourront être échangés ou remboursés, aucune contrepartie en espèces ne sera délivrée.

Les résultats et la remise des prix auront lieu pendant les Rencontres Lire 2021. Les lauréats seront avertis par mail ou téléphone.

ARTICLE 8 : APPROBATION DU REGLEMENT

Le présent règlement a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 24 septembre 2020.

Ce présent document est consultable sur le site www.dax.fr ou peut être par mail sur simple demande la bibliothèque : bibliotheque@dax.fr

Mairie de Dax : Rue Saint-Pierre, 40100 Dax

Bibliothèque de Dax : 5 rue du Palais, 40100 Dax